

Conditions générales de vente

1. Commandes

Nos représentants, intermédiaires, agents, membres du personnel n'ont pas la qualité pour engager notre société. Toutes nos offres sont faites sans engagement et ne peuvent en aucune façon nous contraindre. Nous ne sommes liés que par notre acceptation écrite d'un ordre, acceptation signée par une personne ayant la signature sociale. Le client, par contre est engagé dès qu'il a signé ou contracté avec un de nos représentants, intermédiaires, agents ou membres du personnel

2. Validité de nos offres

Sauf indication contraire, la durée de validité de nos offres est limitée à 30 jours.

3. Délais

Les délais de livraison ne sont pas de rigueur mais donnés à titre indicatif, de bonne foi, sur base des informations reçues des fabricants au moment de la rédaction de l'offre et sous réserve que l'acheteur nous ait communiqué tous les renseignements techniques nécessaires au jour de la commande. En aucun cas, le retard de livraison ne peut donner lieu à l'annulation du contrat, ni à indemnité de retard au profit de l'acheteur.

4. Conformité

Le matériel est réputé conforme et accepté par l'acheteur, pour autant qu'il corresponde au descriptif de notre offre, si l'acheteur n'introduit pas dans les 8 jours de la livraison ou de notre notification de mise à disposition une réclamation par pli recommandé à la poste.

5. Transfert de propriété et des risques

Sauf stipulation contraire exprimée dans des conditions particulières, la propriété du matériel n'est transférée à l'acheteur qu'à partir de l'entrée effective du matériel dans ses magasins, indépendamment du moment et du lieu où l'acheteur en prend possession ainsi que des modalités convenues pour le transport. Par contre les risques sont transférés à l'acheteur dès notre notification de la mise à disposition du matériel, quel que soit le lieu désigné pour cette livraison, fût-ce dans nos locaux et même si un délai est expressément convenu pour le retrait.

6. Transport

Si le transport est effectué par nos soins ou par un tiers, à nos frais, les responsabilités sont définies par les conditions légales, nationales et internationales, en matière de transport ainsi que par les clauses conventionnelles de nos polices d'assurances. L'acheteur avisera aussitôt le vendeur de toute réclamation quant à l'état des marchandises livrées, par lettre recommandée dans les trois jours de la livraison.

7. Prix

Nos prix sont fixés en fonction du coût des matières premières, du niveau des salaires, du coût des transports, assurances, charges sociales, taxes et autres frais généralement quelconques entrant dans la composition du prix de revient. Toute modification d'un de ces éléments entre la date de notre offre et celle de la livraison ou de l'exécution pourra dès lors, entraîner, si nous voulons une modification de prix correspondante. Toutes les taxes présentes ou futures et notamment la TVA sont à charge du client.

8. Paiement

Sauf disposition contraire acceptée par écrit par nous, nos factures sont payables 60 jours fin de mois, sans escompte ni réduction quelconque à quelque titre que ce soit.

Le client nous reconnaît le droit d'exiger, alors même que rien de semblable n'aurait été prévu lors de la conclusion du contrat, une garantie de bonne exécution de ses obligations, et de retenir l'expédition de la marchandise jusqu'à ce que cette garantie ait été donnée.

Le refus de satisfaire à cette condition sera considéré comme un manquement du client à ses obligations, nous autorisant à résoudre le contrat dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessous.

Au cas où il serait dérogé à la clause du paiement 60 jours fin de mois, le client s'engage à nous remettre, endéans les 10 jours de la demande que nous lui en ferions une ou plusieurs traites acceptées couvrant la ou les échéances de paiement.

Toutes sommes non payées à leur échéance portent de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 1,5% par mois. Indépendamment de cet intérêt de retard conventionnel, toutes sommes non payées endéans les 8 jours de leur échéance, seront également de plein droit et sans mise en demeure majorées d'une indemnité égale à 15% du montant impayé avec un minimum de 80 Euros.

Toute réclamation au sujet de nos factures ne pourra être admise que si elle a été effectuée par lettre recommandée à la poste dans les 8 jours de leur réception. En aucun cas, le client ne peut prendre prétexte d'une réclamation pour suspendre ou retarder les paiements.

9. Garantie

Sauf stipulation contraire et expresse, les marchandises sont garanties contre tous défauts de matière ou vices de construction pendant la durée prévue par leur fabricant. Si une réclamation est reconnue justifiée, notre responsabilité sera strictement limitée au remplacement de la marchandise défectueuse dans un délai à fixer par nous, ladite marchandise défectueuse devant être mise à notre disposition.

Toute autre exigence (dommages et intérêts, remboursement des frais de main-d'œuvre ou indemnité quelconque) ne peut être admise.

En aucune façon, nous ne garantissons, même implicitement, la convenance de notre matériel pour l'usage, quel qu'il soit, que nos clients voudraient en faire.

10. Résolution

Au cas où le client viendrait à manquer à un quelconque de ses engagements tels que, par exemple, refus pour quelque motif que ce soit d'accepter la livraison et/ou le placement de la marchandise, refus de nous remettre des traites en cas de non paiement 60 jours fin de mois, nous serions en droit, si nous le désirons, de résoudre le contrat. En ce cas, celui-ci sera résolu de plein droit par simple notification de notre volonté au client par lettre recommandée à la poste et il nous sera dû, également de plein droit et sans mise en demeure, une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 30% du montant du contrat résolu, à moins que nous n'établissions que le montant du préjudice que nous subissons est supérieur.

En ce cas, l'indemnité qui nous sera due en raison de la résolution du contrat devra couvrir le préjudice dont nous établirons exactement l'importance.

En cas de résolution de contrat consécutive à un défaut de paiement de la part du client, nous ne sommes pas tenus de rembourser les sommes déjà perçues, même si aucune des prestations prévues dans le contrat ainsi résolu n'a été, ni ne sera effectuée.

11. Compétences

Pour toute contestation ou litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.

12. Conditions générales du client

Nous déclinons formellement toutes conditions générales figurant sur les lettres, bons de commande et documents généralement quelconque de nos clients, nos conditions générales étant seules applicables, sauf stipulation contraire spéciale expressément acceptée par nous.

Par le seul fait qu'il contracte avec nous, le client marque son accord pour accepter sans aucune réserve nos conditions générales à l'exclusion des siennes.

13. Assurance responsabilité civile

Notre société est couverte en R.C. Exploitation à concurrence des capitaux suivants :

- dommages corporels par sinistre : €uros ;
- dommages matériels et immatériels : : €uros.

Responsabilité civile après livraison

Notre société est couverte contre les dommages causés par nos produits à concurrence des capitaux suivants :

- dommages corporels par sinistre et par an : €uros ;
- dommages matériels et immatériels et par an : : €uros.

Notre responsabilité civile est définie par les articles 1382, 1383, 1384 et 1386 du Code Civil. Il appartient au tiers d'apporter la preuve de notre responsabilité. Notre responsabilité n'est pas engagée en cas d'utilisation fautive de nos produits.

Perte de production

Nous n'acceptons aucun recours contre nous suite à des retards ou perte de production provoqués par un retard de livraison ou une défectuosité de nos produits.